

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **3 JUILLET 2018** à **19 h 30** à l'hôtel de ville, salle du conseil, sis au 15, rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON;	mairesse;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Dominic LAQUERRE,	conseiller;
Marie-Josée PLEAU,	conseillère.

Sont absents :

Christian CÔTÉ,	conseiller;
Raymond PAILLÉ,	conseiller.

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX,	directrice générale et greffière.
----------------	-----------------------------------

18,154 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, elle ouvre la session à 19 h 30.

18,155 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Les points suivants sont ajoutés aux « affaires nouvelles » :

- 18.1 PLACE AUX JEUNES – Demande de partenariat;
- 18.2 PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE COUCHES DE COTON;
- 18.3 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – Achat d'habits de combat.

18-122 RÉSOLUTION NO 18-122 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

18,156 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 4 JUIN 2018

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 4 juin 2018.

18-123 RÉSOLUTION NO 18-123 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 4 JUIN 2018

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 4 juin 2018 tel que présenté.

18,157 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Mario Dupuis explique aux membres du conseil son projet de développement résidentiel et il dépose une lettre faisant état de ses demandes à la ville.

18,158 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

Le conseiller Dominic Laquerre donne des nouvelles du Parc Marie-Victorin. Il souligne que depuis l'ouverture cette année, le parc a connu une hausse de l'achalandage de 37 % et de ses revenus de 33 % comparativement à la même période l'année dernière.

Le conseiller Alain Ducharme informe les membres du conseil concernant le développement de la rue des Cèdres.

18,159 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Les rapports du Service des travaux publics, du Service d'urbanisme, du Service des loisirs et de l'administration ont été envoyés avec l'avis de convocation de la présente session. Le rapport de la bibliothèque est remis séance tenante.

18,160 COMPTES DU MOIS

18-124 RÉSOLUTION NO 18-124 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **DEUX CENT CINQUANTE ET UN MILLE SIX CENT QUARANTE-DEUX DOLLARS ET QUINZE CENTS (251 642,15 \$)**.

Je soussignée, Heidi Bédard, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Heidi Bédard, trésorière

18,161 CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée.

18,162 RESSOURCES HUMAINES – Embauche pour remplacements à la bibliothèque

18-125 RÉSOLUTION NO 18-125 BIBLIOTHÈQUE EMBAUCHE POUR REMPLACEMENT

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La coordonnatrice de la bibliothèque peut s'absenter à l'occasion pour vacances ou autres;

- 2 Il y a lieu d'embaucher une personne pour la remplacer;
- 3 Madame Mireille Desharnais agit à titre de bénévole pour la bibliothèque et qu'elle est intéressée par ce poste;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **EMBAUCHE.** La ville est autorisée à embaucher madame Mireille Desharnais pour effectuer les remplacements de madame Sonya Leroux, coordonnatrice de la bibliothèque.
- 2- **CONDITIONS.** Madame Desharnais sera soumise aux conditions générales de travail adoptées pour les employés municipaux.
- 3- **RÉMUNÉRATION.** Madame Desharnais sera rémunérée selon l'échelon 1 de la grille salariale pour le poste de coordonnatrice de la bibliothèque.
- 4- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à Mme Mireille Desharnais.

18,163 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR M. JEAN-PAUL LEMIEUX – Régulariser le lotissement

18-126

**RÉSOLUTION NO 18-126
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
PAR M. JEAN-PAUL LEMIEUX
RÉGULARISATION DU LOTISSEMENT**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 M. Jean-Paul Lemieux possède une propriété située au 24, rue de l'Aigle;
- 2 Le demandeur désire régulariser un lotissement fait en 1995 à 3 761,5 m² de superficie et à 60,72 m de profondeur comparativement aux 4 000 m² de superficie et aux 75 m de profondeur exigés au règlement en vigueur en 1990 article 3.4.1 et tel que décrit à l'article 3.2.2.2. du règlement de lotissement no 09-03 en vigueur aujourd'hui;
- 3 Le fait de refuser la demande causerait un préjudice sérieux aux demandeurs et le fait de l'accorder ne causera aucun préjudice aux propriétaires voisins;
- 4 Le conseil municipal a adopté le règlement n^o 09-06 sur les dérogations mineures;
- 5 Ce règlement s'applique dans toutes les zones de la municipalité;
- 6 Aux termes de la résolution no CCU-18-07, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure demandée;
- 7 Le conseil municipal a été informé que le lot 5 740 974 est détaché de la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **RECOMMANDATION.** Le conseil municipal accorde à M. Jean-Paul Lemieux une dérogation mineure permettant de régulariser le lotissement fait en 1995 à 3 249,3 m² de superficie et à 57,2 m de profondeur comparativement aux 4 000 m² de superficie et aux 75 m de profondeur exigés au règlement en vigueur en 1990 article 3.4.1 et tel que décrit à l'article 3.2.2.2. du règlement de lotissement no 09-03 en vigueur aujourd'hui.
- 2- **AFFECTATION.** Cette résolution affecte le lot 5 741 487 du Cadastre du Québec.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au demandeur.

18,164 ALIMENTATION EN EAU POTABLE – Mandat pour étude écologique et évaluation environnementale phase 1 pour le puits existant et pour le puits no 2

18-127

**RÉSOLUTION NO 18-127
ALIMENTATION EN EAU POTABLE
MANDAT POUR ÉTUDE ÉCOLOGIQUE ET
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE PHASE 1
PUITS NOS 1 ET 2**

- 1 La ville veut assurer l'alimentation en eau potable à ses citoyens;
- 2 Afin de procéder à la mise aux normes de ses installations, la ville doit obtenir une étude écologique et une évaluation environnementale avant de procéder aux travaux d'ingénierie;
- 3 Les Services exp ont présenté une offre intéressante pour la ville;
- 4 Des montants sont prévus au budget pour cette étude;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme Services exp pour procéder à l'étude écologique et évaluation environnementale phase 1 pour son alimentation en eau potable, le tout tel que prévu à l'offre de service no KIFM-237499.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **SEPT MILLE DOLLARS (7 000,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible aux Services exp.

**18,165 SÉCURITÉ DES ÉCOLIERS AUX ABORDS DE L'ÉCOLE
CASCATELLE – Mandat à Ruesécure inc.**

**18-128 RÉSOLUTION NO 18-128
SÉCURITÉ DES ÉCOLIERS AUX ABORDS DE
L'ÉCOLE CASCATELLE
MANDAT À RUESÉCURE INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Suite à la réception d'un Plan de déplacement, dans le cadre du programme *À pied, à vélo, ville active*, une rencontre a eu lieu entre les représentants de l'école Cascatelle et de la ville pour évaluer la problématique entourant la sécurité des écoliers à leur arrivée et à leur départ de l'école;
- 2 Plusieurs pistes ont été étudiées mais qu'aucun consensus quant à une solution n'a été constaté;
- 3 La firme Ruesécure inc. a présenté une offre intéressante pour la ville pour lui proposer des solutions optimales pour sécuriser les déplacements écoliers et régir le stationnement;
- 4 Aucun montant n'est prévu au budget pour ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme Ruesécure inc. pour procéder à une analyse et proposer des solutions optimales pour sécuriser les déplacements des écoliers et régir le stationnement aux alentours de l'école Cascatelle, le tout tel que décrit à l'offre de services du 26 juin 2018.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à payer le montant de **QUATRE MILLE CINQ CENT VINGT-CINQ DOLLARS (4 525,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURE.** La greffière est autorisée à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt à Ruesécure inc.

**18,166 ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE KINGSEY FALLS –
Paiement des heures de glace**

**18-129 RÉSOLUTION 18-129
ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE KINGSEY FALLS
PAIEMENT DES HEURES DE GLACE
SAISON 2017-2018**

CONSIDÉRANT :

- 1 Aux termes de la résolution no 17-98, la ville accordait à l'Association de hockey mineur de Kingsey Falls une subvention équivalant au coût des heures de glace utilisées pour les jeunes résidents de Kingsey Falls au Centre récréatif de Kingsey Falls pour la saison 2017-2018;

- 2 L'Association a déposé une demande de paiement pour ces heures de glace;
- 3 Des montants sont prévus au budget pour cette subvention;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **VERSEMENT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à l'Association de hockey mineur de Kingsey Falls une subvention de **QUINZE MILLE CENT SOIXANTE-DEUX DOLLARS ET SOIXANTE-DIX-HUIT CENTS (15 162,78 \$)** équivalant au coût des heures de glace utilisées pour les jeunes résidant à Kingsey Falls au Centre récréatif de Kingsey Falls pour la saison 2017-2018.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à l'Association de hockey mineur de Kingsey Falls.

18,167 DEMANDE DE LA MRC D'ARTHABASKA – Nomination d'une personne désignée pour l'application du règlement numéro 366 concernant la vidange des boues de fosses septiques

18-130

**RÉSOLUTION NO 18-130
NOMINATION D'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE POUR
L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 366
CONCERNANT LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La MRC d'Arthabaska a adopté le règlement numéro 366 concernant la vidange des boues de fosses septiques;
- 2 En vertu de ce règlement, la MRC d'Arthabaska détient la compétence exclusive quant à l'élimination, la valorisation, la collecte et le transport des matières résiduelles, dont les boues provenant des fosses septiques, sur le territoire des municipalités desservies par la Société de développement durable d'Arthabaska inc. (Gesterra);
- 3 En vertu de l'article 35 de ce règlement, la MRC d'Arthabaska souhaite la collaboration de l'ensemble des municipalités en leur demandant de procéder à la nomination d'un employé exerçant la fonction de personne désignée en vue de l'application du règlement numéro 366 concernant la vidange des boues de fosses septiques, notamment en ce qui a trait à la gestion des infractions;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU de désigner madame Diane Beauchesne à titre d'employé chargé d'exercer la fonction de personne désignée en vue de l'application du règlement numéro 366 concernant la vidange des boues de fosses septiques sur le territoire de la Ville de Kingsey Falls.

18,168 CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – Participation du conseiller Raymond Paillé

**18-131 RÉSOLUTION NO 18-131
CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
DES MUNICIPALITÉS (FQM)
PARTICIPATION DU CONSEILLER RAYMOND PAILLÉ**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Fédération québécoise des municipalités tiendra son congrès annuel à Montréal les 20, 21 et 22 septembre 2018;
- 2 Plusieurs ateliers pertinents seront tenus lors de ce congrès;
- 3 Le conseiller Raymond Paillé a manifesté son intérêt à participer à ce congrès;
- 4 Un montant est prévu à cette fin dans le budget 2018;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** Le conseiller Raymond Paillé est autorisé à participer au congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui aura lieu à Montréal les 20, 21 et 22 septembre 2018.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **SEPT CENT QUATRE-VINGTS DOLLARS (780,00 \$)** plus les taxes applicables pour les frais d'inscription. De plus, la ville défrayera les frais de déplacement, d'hébergement et de repas afférents.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à monsieur Raymond Paillé.

18,169 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 18-08 TARIFICATION – VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

**18-132 RÉSOLUTION NO 18-132
ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 18-08
RÈGLEMENT DE TARIFICATION – VIDANGE
DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits par la loi, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement no 18-08 *Règlement de tarification – Vidange des boues de fosses septiques* tel que soumis par la greffière.

**18,170 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE**

**AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT
RELATIF À LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE**

Le conseiller **Alain DUCHARME** donne avis de motion qu'à une prochaine session sera soumis, pour adoption, un **règlement relatif à la politique de gestion contractuelle**.

Un projet de règlement est déposé.

18,171 AFFAIRES NOUVELLES

18,171.1 PLACE AUX JEUNES – Demande de partenariat

**18-133 RÉSOLUTION NO 18-133
PLACE AUX JEUNE 21^e ÉDITION
PARTICIPATION FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Place aux jeunes Arthabaska organise sa 21^e édition;
- 2 Ce programme offre gratuitement un service d'accompagnement aux professionnels âgés de 18 à 35 ans qui souhaitent s'établir dans notre région;
- 3 La participation aux activités de Place aux jeunes contribue à attirer, retenir et maintenir dans la région les participants;
- 4 Un montant est disponible au budget pour l'exécution de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PARTICIPATION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à Place aux jeunes Arthabaska un montant de **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250,00 \$)** dans le cadre de la 21^e édition de Place aux jeunes. Le conseil municipal demande à Place aux jeunes Arthabaska de lui transmettre le compte rendu de cette activité.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Place aux jeunes Arthabaska.

**18,171.2 PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE
COUCHES DE COTON**

**18-134 RÉSOLUTION NO 18-134
Remplace PROGRAMME DE SUBVENTION
R 09-144 POUR L'ACHAT DE COUCHES DE COTON**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a adopté, aux termes de la résolution no 09-144, un programme de subvention pour l'achat de couches de coton afin de

poursuivre ses efforts pour trouver des solutions alternatives aux déchets destinés à l'enfouissement;

- 2 L'expérience du programme démontre qu'il y a lieu de le modifier pour enlever le nombre de couches minimum;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **REPLACEMENT.** La présente résolution remplace la résolution no 09-144.
- 2- **PROGRAMME DE SUBVENTION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à offrir un programme de subvention pour l'achat de couches de coton. Les parents qui optent pour les couches de coton recevront une subvention jusqu'à concurrence de **CENT DOLLARS (100,00 \$)**.

Toutes les familles de bébés âgés de douze (12) mois et moins et résidant sur le territoire de la Ville de Kingsey Falls ont droit à la subvention. Une seule subvention sera accordée par enfant.

3- CONDITIONS POUR SE PRÉVALOIR DE LA SUBVENTION :

- Présenter les documents suivants à la Ville de Kingsey Falls dans un délai de six (6) mois suivant l'achat :
 - la(les) facture(s) originale(s) détaillée(s) et payée(s) des couches de coton achetées (peu importe la marque ou le lieu d'achat);
 - une preuve de naissance de l'enfant;
 - une preuve de résidence (comptes : taxes, services publics, etc).
- Signer un contrat d'engagement d'honneur à utiliser les couches de coton.

- 4- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

18,171.3 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – Achat d'habits de combat

**18-135 RÉSOLUTION NO 18-135
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
ACHAT D'HABITS DE COMBAT**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Des habits de combat du Service de sécurité incendie ne sont plus sécuritaires;
- 2 Tous les membres du Service de sécurité incendie doivent avoir leur équipement de protection personnelle;
- 3 Il y a lieu de remplacer ces habits;
- 4 Un montant est prévu au budget 2018 pour l'achat de ces équipements;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à quatre (4) habits de combat pour son Service de sécurité incendie.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme maximale de **SEPT MILLE SIX CENT DOLLARS (7 600,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au directeur du Service de sécurité incendie.

18,172 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21 h 16.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière